



Présentation de la RDAA

Au stade où sont parvenus le développement et l'application de la législation de l'OHADA, des opérateurs économiques ressentent le besoin d'une analyse doctrinale des textes et de la jurisprudence qui s'échafaude à partir de leurs dispositions pour mieux éclairer sur leur portée et rendre plus aisée leur assimilation.

C'est pour répondre à ce besoin que [l'Institut international du droit d'expression et d'inspiration françaises \(IDEF\)](#) a décidé de lancer une publication portant une réflexion sur l'actualité législative, jurisprudentielle et doctrinale.

En effet, à ce jour, les études doctrinales existantes sont éparses et ne sont pas guidées par une ligne directrice susceptible de faire ressortir la cohérence et la valeur de la législation OHADA. Cette situation pourrait être améliorée par la mise en œuvre d'un suivi autant que possible coordonné et orienté vers un résultat pratique de l'actualité législative et jurisprudentielle. C'est ce que l'IDEF envisage de faire en lançant une revue principalement de langue française, qui, prend le nom de : « Revue du Droit des Affaires en Afrique », sous le sigle « RDAA ».

1. Orientation

Apporter une réflexion sur les dispositions législatives et les décisions de justice qui en font application afin d'en faire ressortir le sens, la cohérence et la valeur pour la réalisation des affaires.

Chercher systématiquement à donner à cette réflexion une portée concrète et opérationnelle au service des agents économiques .

Ouvrir la revue à tout intéressé, tant juristes de l'OHADA, notamment anglophones du Cameroun, que du common law africain.

Présenter un résumé en anglais des publications parues en langue française dans la revue et en français des contributions acceptées en anglais par la rédaction de la revue.

REVUE DU DROIT DES AFFAIRES EN AFRIQUE (RDAA)

Editée par



2. Auteurs

Sont principalement auteurs des articles :

- ✚ Les doctorants en droit OHADA,
- ✚ Tout docteur en droit OHADA
- ✚ Les juristes confirmés praticiens ou universitaires s'intéressant à l'OHADA quelque soit leur nationalité

La revue, soucieuse de faciliter les échanges économiques entre les pays africains, se propose d'accueillir les contributions, en anglais, des juristes africains de common law.

3. Sujets envisageables

La revue ouverte à toute question susceptible de faire progresser le droit des affaires en Afrique. Ainsi sont attendus des contributeurs des sujets relevant :

- ✚ du droit OHADA
- ✚ du common law des pays africains le pratiquant en vue d'établir des comparaisons avec le droit OHADA
- ✚ de tout autre droit susceptible d'enrichir la doctrine et la jurisprudence OHADA.

4. Public de lecteurs attendus

La revue est destinée à un large public comprenant : les professionnels du droit, les décideurs en entreprise, les étudiants et toute personne s'intéressant à l'OHADA.

5. Organisation de la revue

Rédacteur en chef : Me Richard Mugny

Secrétaire générale : Mme Arlette Boccovi

Secrétaire administrative : Mme Michèle Andreu

REVUE DU DROIT DES AFFAIRES EN AFRIQUE (RDAA)

Editée par



Comité de rédaction : Mme Marie-Annick Darmaillac, Pr Barthélemy Mercadal ; Me Sylvain Mensah-Attoh ; Me Jean-Jacques Lecat ; Me Antoine Delabrière ; Association du Notariat Francophone (ANF); Me Raïssa Bambara.

6. Financement de la revue

La RDAA est soutenue par les entreprises suivantes à qui l'IDEF adresse sa gratitude.

Les entreprises ci-après soutiennent d'ores et déjà la RDAA :



L'IDEF espère compter bientôt parmi ses parrains d'autres entreprises françaises et africaines.

Barthélemy Mercadal

Agrégé des Facultés de droit

Professeur émérite du Conservatoire National des Arts et Métiers

Vice-président-Secrétaire Général de l'IDEF

Contact pour soumettre un article ou pour en savoir plus

Arlette Boccovi

Secrétaire Générale de la RDAA

Courriel : arletteboccovi@yahoo.fr

Portable : 00 33 619252285